

DÉCISION 2026 / 07

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 0 7

OBJET : travaux parvis mairie

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20 du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le devis de DALP 4 chemin de la Bâtisse 32810 DURAN, pour des travaux d'aménagement du parvis de la mairie, pour un montant de 4000 € HT, soit 4800 € TTC.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 05/05/2026

Le maire, Ludovic LE BOULCH